



SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 17 juin 2011 sous la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc.

Secrétaire : M. LAMONTRE Michel

- **M. LAMONTRE Jacques a donné pouvoir à M. RAILLARD Jean Luc**
- **M. MASSET Daniel a donné pouvoir M. AHLRICHS Norbert**
- **M. SIVADE Albert a donné pouvoir à M. DAUDINET Marc**

I. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale 2011

Suite à la réforme des collectivités locales (regroupement obligatoire des communes non encore en communauté) Monsieur le Maire et les conseillers doivent se prononcer sur la proposition d'entrée de 3 nouvelles communes au sein de la Communauté de Communes du Pays Chaumontais, à savoir :

- Neuilly sur Suize
- Luzy sur Marne
- Verbiesles

Chaque conseillers ayant le document relatif à cette intégration le débat est ouvert. Après discussion, le Conseil Municipal prend acte de l'intégration éventuelle de ces 3 communes mais ne peut et ne veut en aucun cas prendre position à la place des Communes concernées. Date d'effet au 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal se rattachera donc à la décision de Monsieur le Préfet.

II. Décision des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vu de l'élection des sénateurs

Les élections sénatoriales ayant lieu le 25 septembre 2011, il convient de procéder à l'élection des titulaires et des suppléants qui représenteront la commune. Après discussion et vote :

Titulaires : Messieurs RAILLARD Jean-Luc, AHLRICHS Norbert, DAUDINET Marc, BROUANT Jean-Louis.

Suppléants : Messieurs LAMONTRE Jacques, LAMONTRE Michel, GOYARD Jean Claude, ROZE Maurice, LAMONTRE Didier, SIVADE Albert

III. CHEMIN DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE MON TSAON

Après lecture du devis le moins disant ayant été retenu le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tous documents relatifs à ce dossier et de solliciter les subventions.

IV. DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas préempter l'immeuble appartenant à M. Joffrey RICHALET et Madame Elodie LEIX, demeurant 19 rue des fleurs à SEMOUTIERS, pour une superficie totale de 12 a 91 ca, cadastré section YC n°29 lieu dit « sur le pré.

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur la parcelle ZV 27 Le Colombier 97 ares à SEMOUTIERS.

V. Point sur le Centre de Loisirs sans hébergement

Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'un centre de loisirs sans hébergement est lieu du 4 juillet au 29 juillet à l'école maternelle.

Monsieur le Maire informe qu'il rencontrera prochainement un responsable de la CAF afin d'examiner les possibilités de créer un CEL.

VI. ONF

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'exploiter en régie les parcelles 5,9,10,11,12,17,19,24,25,28 et de commercialiser sous forme de vente groupée de bois façonnés.

Le Conseil Municipal accepte que dans le cadre où les produits seraient vendus en contrat d'approvisionnement ou en vente groupée, le prix de vente sera en totalité encaissé par l'agent comptable secondaire de l'ONF qui reversera à chaque commune la quote-part ainsi établie.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Une réunion aura lieu avec le représentant du syndicat des eaux de Leffonds, un représentant de la commune et de Véolia afin de répondre un problème de défense incendie.

Manifestation du 14 juillet 2011

Le 13 juillet

21 h 30 Bal gratuit qui sera suivi d'un feu d'artifice qui terminera la soirée

Le 14 juillet

Rassemblement place du Monument aux Morts de SEMOUTIERS
avec la participation du 61e RA

16 h 00 Dépôt de gerbe

verre de l'amitié

17 h 00 Ouverture des jeux :

Quad

Château gonflable

Pêche à la ligne

Jeux de quilles hommes et femmes

Grenouille

Balade en poney